



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Lotissement "ORVITIS" à OUGES - Convention de transfert d'ouvrage**

La Métropole exerce les compétences en matière de voirie. A ce titre, elle a vocation à intégrer dans son domaine les voiries nouvelles créées à l'occasion de l'extension des zones urbaines.

La présente délibération a pour objet d'approuver la signature de la convention entre Dijon métropole et la société ORVITIS relative au transfert, à titre gracieux, de la voirie et de ses accessoires, du lotissement "ORVITIS" à OUGES.

Ce lotissement fait l'objet d'une demande de permis de construire enregistrée sous le n° PC 021 473 24 R0009.

Le projet de convention, qui inclut le plan des futures domanialités, et le programme des travaux annexés au présent rapport, précisent les conditions d'aménagement et de transfert des voiries et de leurs accessoires, qui comprennent notamment : la voie interne du lotissement, le réseau d'éclairage public et les ouvrages d'assainissement des eaux pluviales.

Une fois transférées, les voiries et leurs accessoires seront intégrés au domaine public routier.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention et le plan des futures domanialités ci-annexés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à la convention des modifications de détails ne remettant pas en cause l'économie générale des contrats ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, cette convention et tout acte qui serait nécessaire pour en assurer la mise en œuvre ;
- **de décider** de l'intégration des voies, objet de la convention, dans le domaine public routier métropolitain, dès lors qu'elles auront été acquises par Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	